SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE

Monsieur le président
du Département du Rhône,

Lyon 7ème arrondissement, le 3 novembre 2022

Réf : **2022_18 0311**

Objet : Demande au bénéfice des agent.e.s du SDMIS, de la gratuité des transports en commun du département

Monsieur,

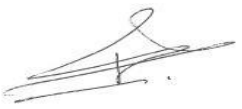
Nous portons auprès de vous cette demande dans un contexte sécuritaire, environnemental et social complexe. En effet, la collectivité prend déjà, à son compte 50% de l'abonnement des agent.e.s du SDMIS pour les trajets domicile/travail. Cette démarche de prendre en charge la totalité de l'abonnement est basée sur le principe du gagnant-gagnant. La gratuité des transports en commun du département du Rhône pour les agent.e.s de votre service de secours, offre aux usagers de ce mode de déplacement la présence de personnels formés à l'urgence. Ces femmes et ces hommes peuvent intervenir immédiatement en cas d'incident. Dans une approche par la Responsabilité globale, cette dynamique incitatrice, augmente les impacts positifs, notamment sur les facteurs environnementaux, sociaux et sécuritaires.

A l'instar d'autres Conseils Métropolitains, Départementaux ou Régionaux, accepteriez-vous d'apporter une réponse favorable à cette demande de vos agent.e.s du service public d'urgence, que nous avons l'honneur de porter devant vous ?

Dans l'attente de votre réponse, sachez Monsieur le président que notre organisation professionnelle sera facilitatrice et contribuera du mieux à accompagner vos décisions.

Le Syndicat Autonome SDMIS 69 SPP-PATS vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
président départemental



Steeve MARTINEZ

SYNDICAT AUTONOME SDMIS 69 SPP-PATS
17 Avenue DEBOURG
RHÔNE - LYON 7ème arrondissement
04 72 80 53 98
contact@syndicatautonomesdmis.com
www.syndicatAUTONOME SDMIS.com